

ACTION URGENTE

ÉTATS-UNIS. LEONARD PELTIER, QUI A SOLLICITÉ UNE GRÂCE, A CONTRACTÉ LE COVID-19

Leonard Peltier, Amérindien âgé de 77 ans, incarcéré aux États-Unis depuis 45 ans et dans l'attente d'une réponse à sa demande de grâce déposée auprès du président Joseph Biden, a contracté le COVID-19. Cela ravive les inquiétudes quant à sa vie et son état de santé, au regard de son âge et de ses graves problèmes de santé préexistants. Amnesty International engage le président Joseph Biden à accorder la grâce à Leonard Peltier pour raisons humanitaires.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président Joseph Biden

The White House
1600 Pennsylvania Ave NW
Washington, DC 20500
États-Unis

Ligne de la Maison-Blanche dédiée aux commentaires : (202) 456 1111

Courriel - par formulaire : <https://www.whitehouse.gov/contact/>

Monsieur le Président,

L'information selon laquelle le militant amérindien âgé de 77 ans Leonard Peltier a contracté le COVID-19 dans une prison fédérale avive fortement les inquiétudes quant à sa santé au regard de son âge et de ses graves problèmes médicaux ; il souffre notamment de diabète, de troubles rénaux et de problèmes cardiaques.

Le recours en grâce de Leonard Peltier, dans lequel il demande une commutation de sa peine, vous a été soumis. Nombreux sont ceux qui ont demandé sa libération au fil des ans pour raisons humanitaires, notamment le Congrès national des Amérindiens et plusieurs lauréats du prix Nobel de la paix, dont feu l'archevêque Desmond Tutu. Plus récemment, le président du Comité sénatorial des affaires indiennes, le sénateur Brian Schatz, vous a invité à lui accorder la grâce, conformément à l'engagement pris par votre gouvernement de « réparer les torts du passé » au sein du système de justice pénale.

Leonard Peltier a toujours clamé son innocence pour le meurtre de deux agents du FBI au cours d'un affrontement avec des membres du Mouvement indien d'Amérique (AIM) dans la réserve indienne de Pine Ridge, dans le Dakota du Sud, en 1975. De sérieux doutes pèsent sur l'équité et la fiabilité des procédures qui ont conduit au procès et à la condamnation de Leonard Peltier en 1977. Compte tenu de ces doutes, l'ancien procureur fédéral qui avait supervisé les représentants du parquet après le procès a depuis lors appelé à une mesure de clémence.

Même sans le facteur aggravant que représente le COVID-19, la dégradation de l'état de santé de Leonard Peltier suscite de vives inquiétudes.

Je vous prie instamment de gracier Leonard Peltier pour raisons humanitaires et dans l'intérêt de la justice.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Deux juges de la Cour suprême des États-Unis ont noté en 2020 que dans le contexte de la pandémie de COVID-19, « les détenus partout dans le monde ont été rendus vulnérables et souvent impuissants à se protéger contre ce virus », et en janvier 2021, un juge fédéral à Washington D.C. a souligné que « parmi les plus exposés à la propagation du COVID-19 figure la population carcérale ».

Leonard Peltier est incarcéré dans une prison fédérale en Floride, au pénitencier de Coleman I. Il a déclaré que pendant la pandémie de COVID-19, du fait des confinements prolongés et de l'absence de rappel du vaccin, il s'est senti très isolé et très angoissé pour sa santé. Le 13 janvier 2022, ses avocats ont une nouvelle fois écrit au directeur du pénitencier de Coleman I pour solliciter sa recommandation en faveur de la libération de Leonard Peltier, en insistant sur le caractère d'« urgence accrue » de leur demande du fait de l'apparition et de la propagation dans l'établissement pénitentiaire du COVID-19, « aux conséquences potentiellement mortelles pour une personne de l'âge de M. Peltier, avec ses problèmes de santé ». Leonard Peltier a été testé positif au COVID-19 le 28 janvier et placé en quarantaine pendant 10 jours.

Leonard Peltier, Amérindien anishinaabe-lakota, était membre du Mouvement indien d'Amérique (AIM), qui défend les droits des Amérindiens. Le 26 juin 1975, au cours d'un affrontement auquel des membres de l'AIM ont participé dans la réserve indienne de Pine Ridge (Dakota du Sud), deux agents du FBI ont été abattus. Leonard Peltier a été déclaré coupable du meurtre de ces deux hommes en 1977 et condamné à deux peines consécutives de réclusion à perpétuité. Leonard Peltier a toujours nié avoir tué ces agents.

Myrtle Poor Bear, une indienne lakota qui vivait à Pine Ridge, a été l'un des témoins clés dans cette affaire. C'est sur la base de sa déposition, selon laquelle elle avait vu Leonard Peltier tuer les deux agents du FBI, que celui-ci a été extradé depuis le Canada, où il s'était réfugié. Toutefois, Myrtle Poor Bear s'est par la suite rétractée. Elle n'a pas été citée comme témoin à charge lors du procès, mais le juge s'est opposé à ce qu'elle soit citée comme témoin à décharge, au motif que son témoignage « risquait d'être très préjudiciable pour les autorités ». En 2000, Myrtle Poor Bear a déclaré que son témoignage initial était le résultat de plusieurs mois de menaces et de harcèlement de la part d'agents du FBI.

En 1980, les avocats de Leonard Peltier se sont vu remettre un certain nombre de documents. Ceux-ci contenaient des éléments balistiques qui auraient pu contribuer à la défense de Leonard Peltier, mais que l'accusation s'était abstenue de produire lors du procès. Cependant, en 1986, la Cour fédérale d'appel du huitième circuit a refusé que Leonard Peltier bénéficie d'un nouveau procès, déclarant : « Nous reconnaissons que ce dossier comporte certains éléments tendant à prouver que certains agents du FBI ont eu un comportement critiquable, mais nous sommes réticents à leur imputer d'autres actes répréhensibles. »

Leonard Peltier n'est pas éligible pour une nouvelle audience consacrée à sa libération conditionnelle avant 2024. Jusqu'à présent, le Comité fédéral des libérations conditionnelles a toujours refusé d'accorder une libération conditionnelle à Leonard Peltier, au motif que celui-ci refusait d'admettre une responsabilité pénale dans le meurtre des deux agents du FBI. Pourtant, à l'issue d'une de ces audiences, le Comité a reconnu : « L'accusation a admis qu'il n'existait pas de preuve directe indiquant que vous aviez participé personnellement à l'exécution de deux agents du FBI. » Dans une lettre adressée au président Joseph Biden en juillet 2021, le procureur fédéral James H. Reynolds, dont les services ont pris en charge les poursuites pénales contre Leonard Peltier et son appel, a exhorté le président à commuer la sentence d'un homme « que j'ai contribué à mettre derrière les barreaux ». Il a ajouté que la condamnation et l'incarcération prolongée de Leonard Peltier « témoignent d'une époque et d'un système de justice qui n'a plus sa place dans notre société ». Il a demandé au président de « tracer une autre voie dans l'histoire de la relation du gouvernement avec ses populations autochtones en faisant preuve de clémence plutôt que d'indifférence persistante ».

Leonard Peltier souffre de diverses affections, notamment de troubles rénaux, d'un diabète de type 2, d'hypertension artérielle, de troubles cardiaques, d'une maladie dégénérative des articulations, d'un essoufflement constant et d'étourdissements. En 1986, un accident vasculaire cérébral l'a rendu quasiment aveugle d'un œil. En janvier 2016, les médecins lui ont diagnostiqué une affection mettant sa vie en danger : un volumineux anévrisme de l'aorte abdominale, qui risque de se rompre à tout moment, entraînant sa mort.

Leonard Peltier s'est vu refuser la clémence par le président George W. Bush en janvier 2009 et par le président Barack Obama en janvier 2017. Son avocat a déposé une nouvelle requête en grâce auprès du président Joe Biden en juillet 2021. La décision est toujours en instance. Le 26 janvier 2022, le président du Comité sénatorial des affaires indiennes, le sénateur Brian Schatz, a écrit au président pour lui demander de commuer la condamnation de Leonard Peltier, en raison de « (1) son grand âge et ses maladies graves, (2) le temps qu'il a déjà purgé, et (3) l'indisponibilité d'autres recours. » Le sénateur Brian Schatz a salué l'engagement du gouvernement de Joseph Biden à « réparer les torts du passé au sein de notre système de justice pénale » et sollicité la commutation de la sentence de Leonard Peltier, dans la continuité de ce travail en faveur d'un « système judiciaire équitable et constitutionnellement sain ». En octobre 2021, 11 membres du Congrès américain ont demandé au président Joe Biden de le libérer. En novembre 2021, le sénateur Patrick Leahy s'est également prononcé en faveur de la libération de Leonard Peltier.

En 2015, plusieurs lauréats du prix Nobel de la paix, dont feu l'archevêque Desmond Tutu, ont appelé à la libération de Leonard Peltier. La tribu sioux de Standing Rock et le Congrès national des Amérindiens ont également demandé sa

libération. En raison des nombreuses questions litigieuses lors du procès, de l'épuisement de toutes les voies de recours, du temps que Leonard Peltier a déjà passé en prison et de ses problèmes de santé chroniques, Amnesty International soutient depuis longtemps les appels à la clémence en faveur de cet homme.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 30 mars 2022

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Leonard Peltier (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/AMR51/4837/2021/fr/>